Vol. XX. — Saint-Boniface, Manitoba, 29 Octobre 1890 — No. 3.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES :

1ère insertion, par ligne....... 12 cts
Chaque insertion subséquente 10 "

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
LE MERCREDI DE CHAQUE SEMAINE
A SAINT-BONIFACE, MANITOBA
Par la Cie Canadienne de Publication.

Toute communication concernant le journal doit être adressée à
EDMOND TRUDEL,
Directeur,
Saint-Boniface, Man.
Canada.

REPRODUCTIONS.

POURQUOI J'AIME LES CHÉRUBINS.

Faisant voir l'avenir en rose
S'il est un sujet qui repose
Des soucis de tous les instants,
C'est de parler des petits enfants.
Voyez ces belles têtes blondes......
Est-il rien de plus gracieux
Que ces mignonnes faces rondes,
Aux regards purs comme les cieux.

J'aime lorsque ce petit monde,
Courant sa course vagabonde,
Lance à travers tout le jardin
Ses éclats d'un rire argentin.
Adorable dans ses tendresses,
Dès que l'enfant se fait calin,
Il n'est jamais trop de caresses
Pour cet amour de diablotin.

Il vient égayer la chaumière,
Et, de sa bouche printanière
Faisant risette aux vieux parents,
Pour eux trouve des mots charmants.
Grand'père, dont l'âme est ravie,
Mange des yeux ces chers enfants,
Qui semblent n'entrer dans la vie
Que pour aimer ses cheveux blancs.

Aussitôt que dans sa couchette
L'enfant, le soir, fait sa dormette,
Tout doucement, sans l'éveiller,
Sa mère vient pour le veiller.
Sur le front blanc de l'enfant rose
Mettant alors de longs baisers,
Sa bouche, heureuse, s'y repose,
Et ses soucis sont apaisés.

GUSTAVE GIRARD.

LE LIÈVRE AUX OLIVES

Après le diner, nous prenions le café sur la terrace du château. La nuit était venue et la lune qui se levait, commençait à éclairer doucement un paysage fait à souhait pour le plaisir des yeux ; un bois de chênes, des bruyères fleuries et la mer à l'horizon. Le général venait d'allumer un énorme cigare et lançait silencieusement de grosses bouffés qui montaient vers le ciel en spirales bleuâtres. Sa femme, assise près de lui, roulait une cigarette. Nous fumions tous, mais personne ne parlait.

Elle avait quinze ans de moins que son mari, la générale : elle était encore très belle et plus d'un parmi nous enviait le sort de ce vieux soldat que, nous autres Bretons du voisinage, nous connaissions fort peu. Nous savions qu'il était riche et qu'il avait vaillamment servi, jusqu'au jour où une grave blessure reçu au siège de Paris l'avait forcé à prendre sa retraite, mais nous n'en savions pas davantage. Il avait acheté le château après la guère, mais il ne l'habitait que de six mois, et c'était la première fois qu'il nous invitait, si bien que nous étions tous un peu intimidés.

Le médecin du canton, qui avait été jadis sous aide-major à l'armée d'Afrique, se risqua à lui demander de nous raconter ses campagnes, ou tout au moins une de ces bonnes histoire militaires qui facilitent la digestion en désopilant la rate.

Le général se fit un peu prier ; mais, après avoir inteorogé d'un coup d'œil sa femme, qui lui répondit par un sourire encourageant, il commença ainsi :

—Quelqu'un de vous, messieurs, a-t-il jamais mangé du lièvre aux olives ? Non, n'est-ce pas ? C'est un plat dont les cuisiniers français ne connaissent pas la recette. Moi, je la possède et je vais vous dire où et comment je l'ai apprise.

Ça date de loin, car ça date du jour où j'ai vu le feu pour la première fois.

Je sortais de Saint-Cyr et j'avais eu la chance d'entrer d'emblée aux zouaves.

Je débarquai à Alger, un mois avant la première expédition de Kabylie. Dans ce temps-là, nos colonnes n'allaient pas bien loin en pays ennemi. Il s'agissait tout bonnement de donner une leçon à une certaine tribu des Flissa qui perche dans les montagnes, à une quinzaine de lieues d'Alger, mais nous savions que ces sauvages se battaient comme des enragés et la position serait dure à enlever.

Beau début pour un sous-lieutenant de vingt-deux ans. Je ne me sentais pas de joie, mais je me demandais tout bas quel effet me ferait le sifflement des balles et il me tardait d'essayer.

Je fus servi à souhait et j'y pris d'abord un plaisir extrême. Notre première affaire s'engagea sur le bord d'une rivière qu'on appelle l'Isser et qu'il nous fallut passer à gué, avec de l'eau jusqu'aux épaules. Les Kabyles tiraient sur nous de très loin avec leurs long fusils à pierre et les balles passaient à dix pieds au-dessus de nos têtes en fesant une musique charmante. Il y en avait qui chantaient comme des flûtes.

Et, pendant qu'ils nous canardaient à distance, ils furent pris en plaine par notre cavalrie. C'était un drôle de spectacle de les voir courir à toutes jambes devant nos spahis qui, sans se donner la peine de les sabrer, les empoignaient par le haut de leur burnous qu'ils enlevaient comme on enlève un gant et les laissait tout nus.

Je me disais : décidément, c'est très amusant la guerre.

Le lendemain, il fallut en rabattre. Les Flissa étaient remontés sur les crêtes et ils y attendaient. Nous avions bivouaqué au pied de la montagne : on partit avant le jour sans sonner le réveil. Nous espérions les surprendre, mais ils étaient sur leurs gardes.

J'avais le pressentiment que ça allait chauffer et je me tâtais J'avais peur d'avoir peur.

Nous grimpions depuis une heure, par un sentier fait pour les chèvres, et l'aube commençait à blanchir le ciel, lorsque le coup de fusil d'une sentinelle kabyle partit au-dessus de nous. Il me semble encore l'entendre ce diable de coup de fusil, et, pourtant, j'en ai entendu bien d'autres depuis, sans compter les canonnades prussiennes. Il me remua de fond en comble, mais ça ne fut pas long. Mon capitaine cria : "En avant !" et nous nous lançâmes au pas de course. Un instant après, je faillis trébucher sur le cadavre de l'homme qui avait tiré. Un de mes zouaves l'avait éventré d'un coup de baïonnette et il était étendu, les bras en croix, en travers du chemin. Mais je ne m'arrêtai pas à l'examiner, car on nous fusillait de tous les côtés, et cette fois, les balles portaient.

Le feu le plus vif partait de quelques maisons en terre glaise, des cahutes où nos paysans ne voudraient pas loger leurs porcs. Un quart d'heure après, nous arrivions sur une espèce de plateau couvert de broussailles et là on se battit longtemps. Enfin, nous restâmes maîtres de la position ; mais, rien que dans ma compagnie, il manquait onze hommes à l'appel et, à la fin de la journée, mon capitaine me donna l'ordre de les chercher.

Me voilà parti avec une escouade de zouaves. Nous retrouvâmes sur le terrain cinq morts et quatre blessés, mais ce n'était pas mon compte. L'idée me vint que les deux autres étaient peut-êtres restés dans les maisons d'où nous avions chassés les Kabyles et l'idée était bonne, car, à la porte de la première que je visitai, gisait le cadavre d'un de mes hommes. Je le fis enlever et j'entrai dans un clos où je ne vis d'abord que les quatre murs, car ces niches à Kabyles n'ont pas de fenêtres et il n'y faisait pas très clair. Mais, quand mes yeux furent accoutumés au demi-jour, je découvris un autre mort. Celui-là était couché au pied d'un immense jarre en terre cuite et il avait dû être tué à bout portant, d'un coup tiré en pleine figure, car il était méconnaissable. On emporta ce pauvre diable et je m'en allais ravi d'avoir fini ma corvée, lorsque le bruit d'un coup de feu m'arrêta court. C'était dans l'intérieur de la maison qu'on avait tiré. Mes hommes s'y précipitèrent et ils y trouvèrent leur sergent, étendu dans une marre de sang, le front troué par une balle. C'était inexplicable, puisqu'il n'y avait personne.

Un vieux zouave découvrit le pot aux roses. Ils se mirent trois pour renverser la jarre maudite. Elle tomba en répandant des flots d'huile et en jetant sur le sol un grand Kabyle qui tenait à la main un long pistolet dont le canon fumait encore. Il essaya de se relever, mais on l'assomma à coups de crosse.

Le général en était là de son récit quand sa femme se leva tout doucement et rentra dans le salon. Je pensais qu'elle avait dû entendre bien des fois son mari raconter sa première campagne, ou encore qu'elle trouvait sinistre cette histoire où il n'était question que de gens massacrés.

Quoi qu'il en fût, le vieux guerrier continua imperturbablement, sans s'inquiéter de la disparition de son épouse ;

—Alors, je compris ce qui s'était passé. Au moment où ma compagnie enlevait le village, le Kabyle, n'ayant plus le temps de fuir, s'était caché dans ce vase colossal. Il devait avoir eu de la peine à y grimper, mais il avait trouvé moyen de s'y accroupir et il était resté là plongé dans l'huile jusqu'à mi-corps, les deux mains levées à la hauteur de sa tête, un pistolet chargé dans chacune, tout prêt à brûler la cervelle au malavisé qui montrerait son nez à l'orifice de la jarre, et deux de mes zouaves étaient venus successivement se prendre au piège. La peau de ce gredin nous coûtait beaucoup plus cher qu'elle ne valait, mais il ne pouvait plus assassiner personne et il ne me restait qu'à faire demi-tour avec mon escouade.

—Mon lieutenant, me dit le caporal, là-bas, dans le coin, il y a encore une cruche.

Il y en avait une, en effet, mais celle-là n'était pas de taille à abriter un homme. J'y allai voir pourtant ; et je vous donne en mille à deviner ce que j'y trouvai..... une fillette de cinq à six ans, habillée d'un pantalon de soie et d'une chemisette de gaze, coiffée d'une calotte de velours brodée de sequins et jolie comme un amour. Elle ne jeta pas un cri en me voyant. Au contraire, elle me tendit ses petits bras chargés de bracelets d'argent. Je l'enlevai comme une plume et je la montrai à mes hommes. Ils n'étaient pas tendres, mais elle se mit à leur sourire si gentiment, qu'ils s'écrièrent en chœur : "Faut la rapporter à la mère Champoreau, qui aime tant les mioches."

La mère Champoreau, c'était notre cantinière, une brave-à-trois-poils qui comptait quinze ans de service, douze campagnes, et qui ne s'était jamais consolée de la perte de son fils unique, tué à la prise d'Alger.

L'avis me parut bon à suivre et je revins au bivouac de ma compagnie, chargé comme une bonne d'enfant. J'y fus bien reçu par les camarades qui firent fête à la petite. Elle n'était pas intimidée du tout ; seulement elle ne savait pas un mot de français. Mais l'interprête du maréchal vint l'interroger et elle lui raconta son histoire. Elle n'était pas Kabyle, elle était Arabe et elle s'appelait Baïa. Son père, un homme de grande tente —ce sont les nobles de ce pays-là—avait été envoyé en mission chez les Flissa par l'émir Abd-el-Kader, et elle ne savait pas ce qu'il était devenu pendant la bataille que nous venions de gagner. On le retrouva le lendemain parmi les morts.

La fillette nous resta. On la confia aux soins de la cantinière jusqu'à la fin de notre expédition qui ne fut pas longue. A notre rentrée à Alger, je demandai à me charger de son éducation. J'en avais bien le droit, puisque c'était moi qui l'avait découverte au fond d'un pot, où elle serait morte de faim si je ne l'avais pas retirée. Je la plaçai chez les sœurs, qui tenaient un pensionnat d'orphelines......

Mais, mon général, vous ne nous parlez pas du lièvre aux olives, interrompit ce gourmand de docteur, que les aventures de Baïa intéressaient beaucoup moins qu'un bon plat.

—J'y arrive. Nous nous étions tous couverts de gloire, mais nous mourions de faim et il s'agissait de souper. Un de nos zouaves avait attrapé un lièvre. Nous n'avions pas de broche pour le faire rôtir. Notre cuisinier, un débrouillard fini, se chargea de l'accommoder à une sauce de sa façon, une sauce dont il avait recueilli les ingrédients sur le champ de bataille. Il nous le servit bouilli et farci d'olives, de ces olives que les Kabyles conservent dans l'huile rance. Où les avait-il trouvées ? Nous le sûmes trop tard et nous fimes largement honneur à ce plat inédit. Mais quand il avoua qu'elles sortaient de la jarre où avait mariné pendant deux heures le brigand qui nous avait tué deux hommes, il y eu des estomacs qui s'insurgèrent. Le mien était solide et je digérai les olives au Kabyle ; mais mon capitaine en fut malade, et il s'en prit à moi qui n'en pouvais plus. Il m'en a voulu longtemps, et les mauvaises notes qu'il me donnait m'ont empêché de passer lieute-

nant au choix après ma première campagne.

Hein, major? conclut le général en regardant d'un air narquois l'ancien sous-aide, vous n'aviez pas prévu la fin de mon histoire? Vous comptiez apprendre à votre cuisinière une nouvelle recette. Vous voilà bien attrapé.

Le docteur baissait le nez et nous riions sous cape.

—Si nous revenions à la petite Baïa? dis-je timidement. Oserai-je vous demander ce qu'elle est devenue?

—Baïa, messieurs, répondit le général en nous montrant sa femme qui venait de reparaître à la porte du salon de plain-pied avec la terrasse, il y a vingt-cinq ans que je l'ai épousée, et je vous la présente.

F. DU BOISGOBEY.



Mercredi, 29 Octobre 1890.

LA QUESTION DES ECOLES

Le procès intenté par M. J. K. Barrett contre la ville de Winnipeg et qui doit soulever la question de la constitutionalité de la loi des écoles a été entendue lundi par son honneur le juge Killam.

MM. Ewart et Brophy occupaient pour le demandeur et le procureur-général Martin et M. Hough pour la défense.

M. Martin a produit trois ou quatre affidavits, entre autres une du Rév. Dr Bryce, tendant à détruire l'effet de ceux de M. Barrett et de Mgr l'Archevêque.

De part et d'autre l'argumentation a été très longue, et le cadre de notre feuille ne nous permet pas d'en fournir les détails.

La cause a été prise en délibéré. Nous donnerons le jugement in extenso aussitôt que rendu.

EMIGRATION AU CANADA

Dom Benoit que nous avons eu l'honneur de voir au milieu de nous il y a quelque temps n'a pas fait à Manitoba un voyage qui doive être stérile.

Il y a d'abord obtenu de son supérieur, Dom Gréa, qu'une maison de leur ordre serait fondée dès l'été prochain au nord de Saint-Léon. Il a été désigné lui-même pour être le fondateur de cet établissement. Les Pères Dom Agnèce et Dom Placide lui sont donnés comme compagnons

Le Rév. Père a de plus émis une circulaire qui a été publiée dans plusieurs journaux de France, et qui ne pourra pas manquer de produire un bon résultat.

Nous la donnons ici presque in extenso :

" Depuis quelques années, plusieurs personnes du Jura, du Doubs, de la Haute-Saône et des autres départements de l'Est, m'ont écrit pour me faire part de leur intention d'émigrer au Canada et me demander des renseignements.

" Afin d'être mieux en état de les renseigner, j'ai pris le parti d'aller au Canada et d'étudier sur les lieux mêmes, les avantages et les inconvénients, les facilités et les difficultés de cette émigration.

" Je viens d'accomplir ce voyage. J'ai parcouru les principales provinces du Canada, spécialement les endroits qui offrent le champ le plus favorable à la colonisation, comme la région du Lac Saint-Jean, les grandes vallées de l'Ottawa, les immenses et fertiles prairies du Manitoba. Je me suis mis en relation avec presque tous les évêques du Canada, un grand nombre de curés, les principaux agents de colonisation, beaucoup de hauts fonctionnaires, députés, sénateurs, ministres. J'ai vu de près un grand nombre de paroisses, des plus anciennes comme des dernières formées Dans toutes ces paroisses, je suis entré dans les maisons des colons, surtout dans celles des colons venus d'Europe; j'ai questionné longuement ces colons et résumé par écrit, en leur présence, l'ensemble de leurs témoignages.

" La conclusion qui ressort de cette consciencieuse enquête est que les cultivateurs français, principalement ceux des régions montagneuses, arriveront rapidement dans le Canada, avec du travail et de l'économie, à une honnête aisance.

" J'ai généralement engagé tous ceux qui m'ont écrit jusqu'ici de surseoir à l'exécution de leur dessein. Je leur dis maintenant qu'ils ont toutes chances, en le mettant à exécution, de réussir au gré de leurs désirs.

" Dans le dessein de favoriser mes compatriotes, je partirai, au printemps prochain, sur la fin de mars, avec deux de mes confrères, pour le Manitoba.

" Une nouvelle paroisie, sous le beau nom de *Notre-Dame de Lourdes*, vient d'être érigée civilement et canoniquement, près de Saint-Léon et de Saint-Alphonse, dans une région très fertile, au voisinage de deux chemins de fer. Elle comprend huit *townships*, c'est-à-dire huit cents kilomètres carrés. Un premier noyau de cent colons environ vient de s'y former.

" Beaucoup de colons réussissent avec un capital de mille francs, et avec moins encore. Cependant nous désirons que les personnes qui partirons les premières avec nous, aient en général deux mille cinq cents ou trois mille francs, afin que l'entreprise soit prospère dès le principe. Une fois qu'il y aura dans le pays un certain nombre de familles bien installées, il sera aisé de procurer des établissements à ceux-là mêmes qui y arriveront sans argent.

" Nous espérons que ce premier essai réussira au gré de tous et sera suivi d'autres entreprises analogues, pour le grand bien des Français et de la France. Car il devient nécessaire d'ouvrir de nouveaux bébouchés aux Français, pour augmenter les bons Français en France même.

" Nous n'avons pas besoin d'ajouter que tout notre dévouement sera au service des colons qui nous accompagneront. C'est pour eux que nous venons de visiter le Canada; c'est pour eux que nous quittons notre patrie, pour toujours, nous le croyons du moins.

" Nous nous permettons de recommander à la charité de nos compatriotes la construction de l'église et du presbytère de Notre-Dame de Lourdes. Nous recevrons avec la plus grande reconnaissance les aumônes que les personnes pieuses voudront bien nous adresser à cette fin.

" Nous n'aurons pas moins de reconnaissance pour ceux qui daigneront aider de quelques secours les colons pauvres. Nous distribuerons ces aumônes selon les intentions exprimées des donateurs, ou, à défaut d'indications, aux colons les plus nécessiteux.

" Les personnes qui désireraient de plus amples renseignements peuvent m'écrire: *à Saint-Claude (Jura)*, jusqu'au 15 octobre prochain; à *Saint-Antoine (Isère)*, après le 15 octobre; à *Notre-Dame de Lourdes, Manitoba, Canada*, à partir du 1er avril 1891.

D. P. BENOIT.

" Saint-Claude, le 26 septembre 1890."

LE COMTE DE PARIS.

Monsieur le comte de Paris est actuellement en Canada. Il est venu voir la Nouvelle France, que tant de souvenirs touchants et glorieux rattachent à notre ancienne mère patrie.

Le comte de Paris est arrivé à Montréal vendredi soir, à huit heures, le 24 du courant. La réception a été des plus enthousiastes

Samedi, dans la journée, le comte et sa suite ont visité le Collège de Montréal, l'université McGill, Villa Maria, l'hôtel-de-ville et a fait une promenade au parc de la Montagne. Le soir du même jour, il y a eu réception et banquet au Windsor, sous la présidence de l'hon. Juge L. A. Jetté Dimanche matin le comte assistait à la grand'messe à Notre-Dame et partait par train spécial pour Trois-Rivières dans l'après-midi en route pour Québec.

Le comte de Paris, comme on sait, est accompagné de son fils, le duc d'Orléans, du jeune duc d'Uzès, premier pair de France, du comte d'Haussonville, membre de l'Académie française, de M. le marquis de Lasteyrie, petit-fils du général Lafayette, du colonel de Parseval, précepteur du duc d'Orléans, du Dr. Récamier et de M. La Chambre, fils du député de Saint-Malo.

Nouvelles Politiques

Le gouvernement fédéral a pris des arrangements avec les autorités postales du Japon pour le transport des paquets entre cet empire et le Canada. Le maximum du poids est fixé à cinq livres, et l'on charge 25 centins par livre. Le nouveau service sera mis en opération immédiatement.

Le correspondant washingtonien du *Mail* tient, dit-il, de bonne source que les républicains se sont déjà aperçus du fâcheux effet que le tarif McKinley aura pour leur influence électorale. Pour remédier à ce mal, il serait question d'avoir, le mois prochain, une session extraordinaire du Congrès et de remanier la nouvelle loi fiscale.

M. D. Monette, avocat, a été choisi comme candidat libéral aux prochaines élections fédérales dans le comté de Napierville. M. F. Paradis ex-M. P. P. sera le candidat conservateur.

Le *Mercury* donne cours à la rumeur que le portefeuille de solliciteur-général dans le cabinet provincial de Québec va être rétabli et que M. Fitzpatrick recevra ce ministère.

On n'a jamais été témoin d'une lutte politique plus acharnée que celle qui s'est terminée jeudi dans le comté de York, Nouveau-Brunswick, par l'élection du premier ministre Blair et de ses collègues par une majorité de 390 à 400 voix, Ce résultat a causé la plue vive excitation.

De cette élection dépandait le sort de l'administration actuelle.

LES ASSISES D'AUTOMNE

Les assises sont commencées d'hier, sous la présidence de son honneur le juge Dubuc.

Après que les grands jurés eussent été assermentés, son honneur leur lut sa charge en anglais et en français.

Nous sommes heureux d'en pouvoir donner le texte même :

M. le Président et MM. du Grand Jury :

Vous avez laissé vos occupations respectives pour venir à la cour prendre la part qui vous incombe dans l'administration de la justice criminelle. Vous avez été choisis parmi les hommes intelligents du pays pour remplir des devoirs d'une haute importance.

Les lois sont faites pour protéger la vie et la propriété de tous les citoyens individuellement, et procurer à la population en général la sécurité et le bien-être que réclame une société bien policée. Les tribunaux sont institués pour assurer la mise en vigueur et la sanction des lois. Comme grands jurés vous avez une part responsable dans les attributions de la cour criminelle; vous devez, par conséquent, apporter, dans l'accomplissement de vos fonctions, cette attention scrupuleuse et cet esprit de stricte impartialité qui doit toujours prévaloir dans tout ce qui se rapporte à l'administration de la justice.

Tout le monde est intéressé à ce que l'obéissance et le respect dus aux lois soient fidèlement observés, et lorsqu'une offense a été commise, chacun doit désirer voir le coupable arrêté et contraint à rendre compte de son délit. Une confiance absolue dans l'administration de la justice est un gage de sécurité pour le citoyen paisible et rangé. Dans notre pays, où tous les criminels, qu'ils soient riches ou pauvres, puissants ou faibles, sont traités sur le même pied, où justice égale est rendue à tous d'une manière prompte, décisive et inflexible, il nous est permis de constater avec plaisir que jamais on ne voit le peuple s'ameuter, au defi des lois, pour se substituer aux tribunaux et faire justice sommaire à un accusé présumé coupable, au risque terrible de se tromper de victime.

Bien que quelques offenses d'une nature assez sérieuse soient commises de temps à autre, on peut dire que la criminalité n'est pas considérable dans notre province. Par la fertilité de son sol et le développement de ses industries notre pays est riche en ressources et offre de grandes facilités à tous ceux qui ont à cœur de gagner honnêtement leur pain. Nous n'avons peut-être pas au milieu de nous un grand nombre de fortunes colossales, mais le paupérisme nous est inconnu; et nous sommes exempts de la plaie du socialisme et de ce combat acharné entre le capital et le travail, qui semble menacer sérieusement la paix et la prospérité de plusieurs autres pays. Ici, tout capital peut trouver un placement profitable, et tout travailleur laborieux peut obtenir de l'emploi avec salaire rémunérateur.

Dans des conditions semblables, si la pauvreté et la destitution étaient les principales causes d'infraction aux lois, nous pourrions espérer voir très peu de criminels devant nos tribunaux. Mais ces défaillances de la nature humaine et ses mauvais instincts se font sentir ici comme ailleurs, Une des sources les plus prolifiques de criminalité est l'usage immodéré des boissons enivrantes. Un bon nombre des procès pour crimes odieux qui se déroulent devant les cours sont dus à l'abus des liqueurs alcooliques. Des hommes qui, en temps ordinaire, sont considérés comme honnêtes, intelligents et paisibles, laissent leur raison au fond d'un verre du breuvage délétère et sont transformés en brutes agressives. Les querelles suivies d'attaques gratuites et injustifiables entre amis ou entre inconnus, les attentats criminels contre les femmes, le meurtre et le suicide sont bien souvent la malheureuse conséquence d'une excitation morbide et criminelle causée par l'abus de l'alcool. Les legislatures ont tenté de réprimer ce mal par des lois restrictives; et elles ont probablement réussi à en diminuer l'intensité en certains endroits; mais la formule destinée à l'extirper d'une manière efficace n'a pas encore eté inventée.

Quant à vos devoirs, le serment que vous avez prêté vous les indique d'une manière sommaire. Vous ne devez présenter d'acte d'accusation contre qui que ce soit par malice, haine ou vengeance, ni vous absteuir d'en présenter par crainte, faveur ou affection. La preuve produite devant vous doit seule vous guider dans vos décisions. Aucune connaissance acquise en dehors ne doit influencer votre jugement.

Le représentant de la Couronne vous expliquera la nature des différentes offenses qui vous seront soumises; les témoins assignés pour appuyer l'accusation seront amenés devant vous et examinés en votre présence; et vous avez le droit de poser vous-mêmes des questions aux témoins, si vous désirez de plus amples informations sur des points non suffisamment expliqués. Comme la preuve à charge seule sera mise devant vous, vous devrez exiger que l'offense soit bien prouvée, avant de rapporter l'acte d'accusation comme fondé, et envoyer le prisonnier subir son procès devant le petit jury. Placés comme vous l'êtes entre la majesté de la loi qui est présumée avoir subi une infraction, et la liberté du sujet accusé, vous devez être pénétrés de la responsabilité qui s'attache à vos délibérations. Tout accusé a droit à ce que vous donniez à sa cause l'exercice complet, honnête et impartial de votre discrétion.

Un autre point important à observer, c'est que vos délibérations doivent être tenues sous le sceau du plus strict secret. Divulguer ce qui se passe dans la salle du Grand Jury dans l'exercice de vos fonctions serait manquer gravement à vos devoirs et violer le serment solennel que vous avez prêté.

La liste des causes criminelles n'est pas très chargée; mais elle comprend quelques offenses assez graves, telles que meurtre et homicide.

On définit le meurtre l'acte de tuer une personne raisonnable, sous la paix du roi, avec malice préméditée, soit expresse, soit implicite; tandis que l'homicide est l'acte de tuer quelqu'un sans préméditation. La présomption légale est que tout homicide comporte malice; la distinction entre les deux offenses est que lorsque celui qui en tue un autre le fait avec préméditation, c'est-à-dire avec l'intention de lui ôter la vie, c'est un meurtre; lorsque cette intention fait défaut, c'est un homicide. Lorsque, dans une querelle qui surgit subitement, deux personnes se battent, et l'une d'elles tue l'autre; ou lorsqu'un homme est grièvement provoqué par voies de fait et qu'il tue immédiatement celui qui le provoque, l'offense est un homicide. Si deux hommes se querellent et ensuite en viennent aux coups, et que l'un deux tue l'autre; dans tel cas, s'il est intervenu entre la querelle et la bataille un temps suffisant pour permettre à la passion de se calmer, l'offense sera un meurtre. Même dans le cas d'une querelle soudaine où les parties en viennent immédiatement aux prises, les circonstances peuvent être de telle nature qu'il y ait malice suffisante de la part de celui qui tue l'autre pour constituer un meurtre.

Nulle provocation ne peut rendre l'homicide justifiable ou même excusable; mais lorsque la provocation est telle qu'elle a dû exciter grandement celui qui a frappé l'autre à mort, l'offense ne sera qu'un homicide.

Dans le meurtre ou l'homicide, il n'est pas nécessaire que la mort ait lieu immédiatement; en règle générale, l'offense sera censée commise si la mort arrive dans l'espace d'un an et un jour après que le coup fatal aura été porté.

Si un homme, cependant, en tue un autre par pur accident ou en défendant sa propre vie, ce sera un homicide excusable.

Il y a deux cas de blessure malicieuse avec un instrument. Vous entendrez les témoins et déciderez si les accusations sont suffisamment établies par la preuve.

Trois ou quatre cas de larcin vous seront soumis. Le larcin est l'acte de celui qui prend et emporte félonieusement quelque effet ou chose appartenant à une autre personne, sans son consentement, contre sa volonté, avec l'intention de se l'approprier. Il faut que l'objet soit pris félonieusement, c'est-à-dire avec l'intention de le voler; le mot "félonieusement" veut dire qu'il faut que celui qui prend tel objet le fasse sans aucune apparence de droit pour excuser son acte, avec l'intention de priver le propriétaire de l'objet qui lui appartient, non pas temporairement, mais d'une manière permanente. Si celui qui prend l'effet d'un autre a raison de croire qu'il a droit de le prendre, son acte pourra faire le sujet d'une action civile, mais il n'y aura pas de larcin, l'intention félonieuse requise pour constituer l'offense faisant défaut.

Une ou plusieurs causes de libelle seront aussi soumises à votre considération. Le libelle est la diffamation malicieuse d'une personne, rendue publique par l'impression, l'écriture ou la peinture, dans le but de la provoquer à la colère, ou de l'exposer à la haine, au mépris ou au ridicule. La réputation d'un honnête homme lui est ordinairement plus chère que sa propriété, et la loi protège l'une comme l'autre. Nul n'a le droit de détruire impunément la bonne renommée de son voisin. La plupart des causes de libelle portées devant les cours le sont pour diffamation publiée dans les journaux. La presse a une grande puissance pour le bien ou pour le mal. Les journalistes exercent une influence considérable sur l'opinion publique. Ce sont eux qui la forment et la dirigent en grande partie. On leur concède en général une grande latitude pour commenter plus ou moins sevèrement les actes des hommes publics, pourvu qu'ils restent dans les bornes d'une critique raisonnable et juste, et qu'ils le fassent dans un but d'intérêt public, et pourvu de plus qu'ils n'abusent pas de ce privilège pour servir leur haine ou leur vengeance personnelle.

Autrefois, dans un acte d'accusation en poursuite criminelle pour libelle, l'accusé n'avait pas droit de se justifier en alléguant ou prouvant que les faits énoncés dans l'article incriminé étaient vrais, ou que la personne diffamée avait une mauvaise réputation; mais maintenant la loi permet une telle défense, s'il est établi que l'écrit réputé diffamatoire a été publié dans un but d'intérêt public.

Vos devoirs ne sont pas limités à l'investigation des offenses criminelles; vous serez invités à faire la visite et l'inspection de la prison, des hôpitaux, asiles et autres institutions recevant des subventions publiques.

Vous pouvez maintenant vous retirer dans votre salle et commencer vos travaux.

Les causes criminelles ne sont pas nombreuses, mais elles sont très graves, comprenant des cas de meurtre et d'homicide, plusieurs cas de vol et de libelle.

LA TOMBE DE RIEL

On semble se préoccuper beaucoup en certains quartiers de l'état actuel de la tombe de Riel, dans le cimetière de Saint-Boniface, et, en justice pour ses compatriotes, nous devons dire que si on n'a pas jusqu'ici donné plus de soin à cette tombe, c'est que la société nationale des Métis, l'Union Saint-Joseph, est, depuis deux ans, à former une somme suffisante destinée à l'achat d'un monument convenable Le montant déjà accumulé est considérable, et il est question d'inaugurer ce monument à l'occasion de la fête annuelle des Métis, en juillet prochain.

Maintenant, pour des motifs que nous n'avons pas à apprécier, des personnes de Montréal, bien disposées, nous ne voulons pas en douter, se proposent aussi de faire placer un monument sur cette tombe: on dit même qu'un bloc de granit sera ici dans quelques jours.

En apprenant cette nouvelle, les membres du bureau de direction de l'Union Métisse Saint-Joseph ont décidé de ne pas abandonner leur projet, ne pouvant et ne voulant pas laisser à d'autres le soin de la tombe de leur chef.

CANADIENS AUX ETATS-UNIS.

Le sous-ministre de l'agriculture à Ottawa, M. John Lowe, a préparé avec beaucoup de soin un travail statistique sur l'émigration canadienne aux Etats Unis.

M. Lowe a préparé par ordre numérique, et d'après le recensement des Etats Unis de 1880, un état du nombre de Canadiens de naissance se trouvant dans les Etats de l'Union:

CANADIENS DANS LES ETATS SUIVANTS, RECENSEMENT DE 1890.

États.	Nombre.	Pour cent. en proportion de l'émigration totale.
Michigan	148,770	20.93
Massachusetts	116,430	14.96
New-York	83,517	11.75
Maine	36,989	5.20
Illinois	33 870	4.61
Minnesota	29,475	4.13
Wisconsin	28,808	4.05
New-Hampshire	27,079	3 81
Vermont	24,611	3.46
Iowa	21,019	2.95
Californie	18,405	2.59
Rhode-Island	18,156	2.55
Connecticut	16,380	2.34
Ohio	16,026	2.25
Kansas	12,496	1 75
Pennsylvanie	12,2[illegible]4	1.71
Dakota	10,661	1.50
	654,895	
Total pour cent		90.54

UNE PREDICTION DE LORD WOLSELEY

Le général Wolseley, qui doit son avancement, en partie, à la pacifique conquête qu'il fit de la Rivière-Rouge, en 1870, est maintenant passé en Irlande, où il doit prendre le commandement militaire. Ses occupations, nombreuses sans doute, lui donnent cependant des loisirs qu'il emploie à écrire dans les revues de Londres.

Ne pouvant se contenter de son noble titre de Lord Anglais, le brave général veut aussi passer pour un prophète, même un prophète de malheur.

Ecrivant récemment dans la *Revue des Revues*, voici ce qu'il dit à propos des Chinois :

Les Chinois sont la nation de l'avenir: ils sont appelés à couvrir la terre. C'est entre eux et les Anglais que sera jouée la partie décisive d'Armageddon.

Il éclatera une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne et ce sera la plus terrible de toutes celles que l'Europe a vues. Mais un de ces jours, il surgira en Chine un grand général ou un grand législateur et les Chinois qui depuis des siècles, sont restés stationnaires, s'élanceront dans la voie du progrès. Après s'être initiés au maniement des armes, ils se précipiteront sur la Russie, et l'ayant conquise, envahiront l'Inde et nous rejetteront dans la mer. De ce jour, l'Asie leur appartiendra et il ne restera plus aux Anglais, aux Américains et aux Australiens qu'à se rallier pour un combat désespéré. Ce sentiment est tellement arrêté chez moi, que, à mon avis, nous devrions avoir pour politique de faire tous les efforts possibles, voire même les plus grands sacrifices, pour rester au mieux avec le Céleste Empire. La Chine est la nation de l'avenir.

LA CULTURE DU BLE-D'INDE.

M. W. F. Dalrymple, fière du propriétaire de la grande ferme de ce nom, dans le Dakota du Nord, dit avoir traversé d'immenses champs de maïs, lors de sa dernière visite dans cette partie du nouvel état américain. C'était un blé-d'inde d'excellente qualité, bien fourni et arrivé en pleine maturité. Le blé-d'inde à huit rangs, de la qualité dite "Roi Phillippe," est hâtif et peut arriver à maturité avant les gelées d'automne, et sa qualité est supérieure. M. Dalrymple prétend qu'on peut le récolter dans la vallée de la rivière Rouge, tout aussi bien et avec autant d'avantages que dans l'état de l'Iowa. Il exprime même l'opinion que cette culture sera adoptée avant longtemps, de préférence à toute autre, à cause des avantages qu'elle offre à l'élevage des animaux.

Lettre de M. l'Abbe Dugas.

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES,
21 Octobre, 1890.

Le bon Père Lacombe nous a quittés le 16 octobre pour retourner à ses missions. Les quelques semaines qu'il a passées dans la province de Québec ont toutes été employées à travailler aux intérêts du Nord-Ouest.

Son séjour parmi nous aura un bon résultat. Chez lui le zèle du bon missionnaire ne se relentit pas. Après quarante années de fatigues et de privations dans son laborieux ministère, le Rév. Père Lacombe, quoique déjà tout blanchi par les années, est tout aussi dévoué aux œuvres qu'il a entreprises qu'aux premiers jours de sa vie apostolique.

C'est un bel exemple pour ceux qui aspirent au repos avant le temps. La tâche du missionnaire n'est jamais fini. Il doit dire comme Saint-Paul: *" Impendam et superimpendar pro animabus vestris."*

Nous avons eu le plaisir de voir le Rév. Père Lacombe à Sainte-Anne-des-Plaines; il a passé un dimanche dans cette paroisse. A la grand'messe il nous a parlé des missions sauvages. Sa longue carrière de missionnaire dans ce pays lui fournit abondamment de quoi intéresser son auditoire sur ce sujet; aussi cet entretien a vivement impressionné ceux qui ont eu l'avantage de l'entendre.

La paroisse de Sainte-Anne porte un double intérêt à tout ce qui touche aux missions du Nord-Ouest. C'est une des paroisses de la province de Québec qui a le plus donné de religieux et de religieuses aux missions sauvages.

La première supérieure des RR. SS. Grises à la Rivière-Rouge, la Rév. Mère Valade, était née à Sainte-Anne-des-Plaines; les RR. SS. Daunais, Guenette et Gascon sont également de Sainte-Anne.

Les PR. PP. Gascon, Chaumont, Therrien, sont des enfants de Sainte-Anne. Cette paroisse est une paroisse de missionnaires. C'est donc un grand plaisir pour ses paroissiens d'entendre parler des missions, puisqu'en même temps ils entendent l'éloge de leurs enfants.

* * *

Je continue à écrire en faveur de l'émigration. Tout dernièrement Mgr. Labelle m'a félicité sur la manière dont je traite ce sujet. Vous comprenez que tout le monde ne me fait pas les mêmes compliments: *tot sensus quot capita*; il y a même quelques fois plus de *sensus* que de *capita*. Il y a tant de manières différentes d'envisager les choses, parce qu'au lieu de se placer au point de vue du bien général on regarde que le bien particulier. Pourvu qu'on s'arrondisse soi-même peu importe que les autres s'aplatissent. On dit: "Moi d'abord; les autres ensuite." Ceci me rappelle une fine leçon donnée un jour à table par un bon veillard. Voyant son voisin qui se servait copieusement le premier: "C'est bien," dit-il, *" don't forget number one."*

Aujourd'hui on ne songe au *bien public* que pour le mettre dans sa poche. Je regrette d'avoir à dire qu'il y a dans Manitobâ même des personnes de qui on aurait droit d'attendre du secours et qui non-seulement ne nous aident pas, mais nous nuisent, en ne parlant que des désavantages de ce pays et en se taisant sur ses avantages. Ce n'est pas honnête.

Il serait fort à propos de publier chaque semaine dans *Le Manitoba* une liste de noms des cultivateurs de chaque paroisse et la quantité de blé récoltée par chacun. Si ces renseignements ne sont pas d'un grand intérêt à Manitoba, ici ce sera ce qui piquera le plus l'attention.

Un homme qui a dessein de partir avec sa famille et qui hésite encore parce qu'il a entendu de mauvais rapports, est heureux de pouvoir se renseigner. Les journaux d'ici reproduiront ces compte-rendus et les feront connaître dans la province de Québec. Par ce moyen on atténuerait les mauvais effets des fausses nouvelles.

Si vous désirez avoir de l'émigration ne négligez rien de ce qui peut contribuer à l'attirer chez vous.

Imitez ceux qui vendent le savon *Pearline;* changer les formules pour attirer l'attention. Nous sommes dans le siècle de la reclame; elle est la condition du succès.

G. DUGAS, Ptre.

SOUHAITS AUX CONFRERES

Le *Pionnier de Sherbrooke* vient de célébrer le 25ème anniversaire de sa fondation et a publié à cette occasion un superbe numéro double contenant une soixantaine d'articles dus à la plume de ses anciens rédacteurs et de plusieurs de nos littérateurs marquants.

Vingt-cinq années de journalisme, c'est vingt-cinq années de lutte, et l'on sait quels grands services notre confrère a rendus à la cause canadienne-française dans les Cantons de l'Est.

Qu'il nous permette de lui offrir nos meilleures félicitations et de lui souhaiter longue vie et prospérité.

Jeudi dernier était le 200ème anniversaire de la levée du siège de Québec par Phipps. A cette occasion, notre excellent confrère du *Courrier du Canada* nous arrive avec une toilette neuve et un numéro spécial destiné à commémorer cet événement mémorable de notre histoire.

Nous félicitons cordialement notre confrère et espérons que le succès répondra toujours à l'esprit d'entreprise dont il fait preuve.

LA SOIREE DE DIMANCHE

Ça été une très jolie soirée que celle qui était donnée, dans la salle du Collège, dimanche soir, au profit de notre Société Saint-Vincent-de-Paul.

Voici quel était le programme :

PROGRAMME.

ENTRÉE.

Trio—Ouverture de " Si j'étais roi," —Adam
Mme Girard, Melles Gingras, Versailles.
M. le Président, l'Hon. M. Girard.
Lecture—" Dom Bosco,"
M. T. A. Bernier.
Chant—" Fiddle and I,"..........Goodeve
Mrs. Richardson.
Chant—" Judas,"....................Mercier
M. L. J. A. Lévêque.
Chant—" L'Angelus,"..............Rupès
M. E. Trudel.
Chant—" La Charité," ....Faure
Mme M. A. Girard. (Rappelée.)

SECONDE PARTIE.

Duo de piano—" Le trot du cavalier," —Jackson
Mme Kéroack, Mlle Versailles.
2ème partie de la lecture—M. Bernier.
Chant—" Sancta Maria,"...............Moorat
Mrs. Lloyd. (Rappelée.)
Duo—" Justus ut palma florebit," —Lambillotte
MM. L. J. A. Lévêque et E. Trudel.
Solo—" Credo,"..........................Faure
Mme M. A. Girard.
God Save the Queen.
Accompagnements—Mlle Versailles et M. Richardson.

Nous n'avons pas vu souvent un programme si bien rempli. Il suffit de dire que M. T. A. Bernier avait bien voulu se charger de la partie littéraire. Sa conférence sur Dom Bosco a intéressé au plus haut point les auditeurs.

Ceux et celles qui étaient chargés de la partie musicale ont été fort applaudis. Nous mentionnerons spécialement Mesdames Girard et Lloyd et M. L. J. A. Lévêque.

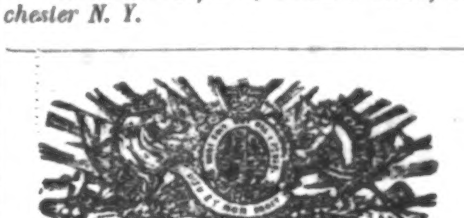
Nous avons remarqué un auditoire nombreux et choisi, Tant mieux pour les pauvres! M. et Mme. Girard à qui, revient l'honneur d'avoir organisé cette soirée doivent être heureux du succès qui a couronné leurs efforts.

Nous savons être l'interprète de tous en exprimant l'espoir que l'on nous fournira plus souvent que d'ordinaire l'occasion de faire le bien si agréablement.

A la fin de l'été 1892, on espère que les travaux du canal du Sault Sainte-Marie qui sont actuellement poussés avec activ.te, seront complètement terminés, Quatre cents hommes y travaille.

La longueur du canal est de 1,700 pieds.

Le gouvernement d'Ottawa a voté un million pour ces travaux.



DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné et marquées " Soumission pour bureaux des terres et d'enregistrement à Edmonton, T. du N.-O.," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 12 novembre 1890, pour les divers travaux nécessaires à l'érection de bureaux des terres et d'enregistrement à Edmonton, T. du N.-O.

Les plans et devis peuvent être vus au département des travaux publics à Ottawa, au bureau de l'agent des terres à Edmonton et au bureau de H. J. Peters à Régina, le et après mercredi le 22 octobre 1890, et les soumissions ne seront point considérées si elles ne sont point faites sur les formules fournies et signées de la signature des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics et égal à cinq pour cent du montant de la soumission, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne le remplit pas tel que prescrit, et il sera retourné si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 15 Oct. 1890.

2i 22.10.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au soussigné, et marquées " Soumission pour bureaux des terres et d'enregistrement à Prince-Albert, T. du N.-O.," seront reçues à ce bureau jusqu'à mercredi, le 12 novembre 1890, pour les divers travaux nécessaires à l'érection de bureaux des terres et d'enregistrement à Prince-Abert, T. du N.-O.

Les plans et devis peuvent être vus au département des Travaux Publics, à Ottawa, au bureau de l'agent des terres à Prince-Albert, et au bureau de H. J. Peters, à Régina, le et après mercredi, le 22 octobre 1890, et les soumissions ne seront point considérées si elles ne sont pas faites sur les formules fournies et signées de la signature actuelle des soumissionnaires.

Un chèque de banque accepté, payable à l'ordre du Ministre des Travaux Publics, et égal à cinq pour cent du montant de la soumission, devra accompagner chaque soumissoin. Ce chèque sera confisqué, si le soumissionnaire refuse le contrat ou ne le remplit pas tel que prescrit, et il sera retourné si la soumission n'est pas acceptée.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune soumission.

Par ordre,
A. GOBEIL,
Secrétaire.

Département des Travaux Publics, Ottawa, 15 Oct 1890.

2i 22 10.

PERSONNEL

M. Jacques Bureau est parti hier de Winnipeg avec sa famille pour aller se fixer définitivement à Duluth. Nos meilleurs souhaits.

Nous notons avec plaisir que M. Alphonse Jean qui a été si gravement malade est en pleine convalescence.

M. Norman Marion, frère de M. Roger Marion, M.P.P., était de passage ici lundi en route pour Bathgate, N.-Dak. M. Marion dont la santé est très précaire va consulter un médecin spécialiste.

Le Rév. Père Hamel, supérieur des RR. PP. Jésuites, qui est à faire la visite annuelle des différentes maisons de son ordre, laissera Saint-Boniface ce soir pour retourner à Montréal.

Chronique Locale.

—Samedi tombe la grande fête de la Toussaint.

—Les vêpres des morts ne seront pas chantés le jour de La Toussaint, mais dimanche apres les vêpres du jour, et lundi jour des morts sera chantée une messo solennelle de requiem.

—L'Ecole Industrielle de Saint-Boniface avance rapidement. Le revêtement en brique de l'extérieur est tout fini et les enduits à l'intérieur se termineront aujourd'hui ou demain. C'est une maison spacieuse, bien éclairée et bien aérée, capable de loger 60 enfants.

Notre concitoyen, M. Gédéon Cinq-Mars, a été le contre-maître dans l'éxécution de tous les travaux de charpente et menuiserie, tandis que MM. Cyr & Cie ont fait exécuter les ouvrages en pierre, en brique et en ciment.

Il n'y a que deux mois et demi que les travaux sont commencés et l'on s'étonne justement de les voir si avancés, vû la température défavorable de ces derniers jours.

Chronique de la Province.

Saint-François-Xavier,

25 octobre—Les battages par ici sont assez avancés, quoique les pluies de la semaine dernière aient beaucoup retardé les travaux. D'après les résultats déjà obtenus, on estime que le rendement du blé sera cette année de 25 minots de l'acre en moyenne.

—M. Constant Perras a fait l'acquisition d'un moulin à vapeur et est occupé à battre pour le public des alentours. La force de cet engin est admirable ; il peut battre de 2,500 à 3,000 minots par jour. Le besoin de cette machine se faisait grandement sentir, car elles sont assez rares et vu le rendement considérable de cette année, l'engin déjà vieux de M. Précourt n'aurait pu suffire pour le besoin.

—M. Antoine Lamothe, forgeron de cette paroisse, est à faire des réparations considérables à sa résidence.

—Depuis quelque temps il est rumeur ici que les volailles ne sont plus en sureté, par le temps qui court, si elles ne sont pas renfermées tous les soirs dans un poulailler bien verrouillé. On a découvert enfin le mot de cette énigme, grâce à la confidence d'un certain gaillard qui parait avoir la langue trop bien pendue pour le malheur de ses camarades.

Ces chassurs à la belle étoile, auraient saisi leurs gibiers, au dire de ce fin compère, qui d'un côté qui de l'autre, et à l'instar du renard du bon Lafontaine, sans cependant être aussi rusés, s'en seraient allés dans un bois voisin, et là auraient fait bombance une grande partie de la nuit, aux dépens de certains particuliers trop confiants dans l'honnêteté de ces maraudeurs. On connait leurs allées et venues, et pour peu que ce régime continue, des mesures sévères seront prises pour arrêter ces carnassiers d'un nouveau genre.

Saint-Laurent,

24 octobre—Dimanche dernier, le 19 courant, dans la chapelle des Révs Pères Oblats de ce village, eut lieu une belle et touchante cérémonie. Mademoiselle Mary Isabella McKenny abjurait le protestantisme et se faisait catholique ; elle fut baptisée et fit vivement et sincèrement les vœux de circonstance à notre foi. Le lendemain, lundi 20 courant, elle épousait Alex. S A. Philion, fils de J. G. Philion, autrefois de Winnipeg. Les jeunes époux ont leur établissement ici et par conséquent demeureront parmi nous.

Le Rév. Père Chaumont, notre estimable et dévoué missionnaire, présida aux cérémonies ci-dessus.

Saint-Joseph,

27 octobre—Les exercices du Rosaire se font tous les jours à 3.30 p.m., et ils sont fréquentés par un bon nombre de personnes.

—Les battages sont avancés, et le rendement des grains est très bon.

—Monsieur le curé nous a demandé de lui aider à préparer un bazar pour lui permettre de faire certaines améliorations à l'église ; le zèle et la bonne volonté des gens nous en assurent le succès...... Invitation générale aux amis de la paroisse de nous donner des effets et d'assister au bazar qui aura lieu vers la fin de novembre.

Echos du Nord-Ouest.

Qu'Appelle,

23 octobre 1890—La semaine dernière Mgr l'archevêque donnait la confirmation à 54 personnes dans notre église toujours si propre et si bien tenue L'assistance était considérable ; beaucoup de sauvages étaient présents, les uns pour être confirmés, d'autres pour assister aux offices, d'autres encore païens amenés par la curiosité ou pour assister à la confirmation de leurs enfants appartenant à l'école industrielle. De ce dernier nombre était le fameux chef Piepot qui ne manque jamais une occasion de venir saluer Monseigneur et qui de plus était venu cette fois assister à la confirmation de son fils baptisé l'année dernière.

—Les récoltes sont très-abondantes, mais le blé qui était en retard a été touché par la gelée dans les basses plaines au sud et au sud-ouest. Au nord de la vallée rien n'a été touché probablement à cause des iles de bois et aussi à cause de la hauteur du terrain. Depuis 1882 il n'y a pas eu de récoltes aussi abondantes. Le rendement du blé varie de 20 à 40 minots l'arpent. La récolte de légumes est encore plus abondante que celle du grain. Je connais un fermier qui récolte 2,200 minots de superbes patates.

Le moulin à rouleaux du Fort-Qu'Appelle marche jour et nuit, et même en marchant ainsi il sera loin de moudre tous le blé de la localité. Actuellement le blé se vend 80 cents le minot, ce qui est considérable ici vu la facilité de la culture.

—Le Rév. Père Decorby, du Fort-Ellice, est venu ici du Fort-Pelly avec quelques enfants pour l'école industrielle qui compte maintenant 150 élèves.

Battleford, Sask.

Voici le résultat d'un concours entre les enfants catholiques de l'école du district scolaire catholique de Saint-Vital de Battleford et les élèves protestants du district scolaire protestant aussi de Battleford. Cinq prix étaient promis pour les cinq meilleurs élèves qui présenteraient au jour de l'exposition, 9 septembre, la liste la plus complète des possessions britanniques par tout l'univers. Les cinq vainqueurs ont été de l'école catholique dirigée par Melle O. Durval. L'an passé et l'année précedente, l'ecole de Saint-Vital rapporta tous les premiers prix pour dessin de cartes géographiques, etc. Comme on peut le voir le catéchisme et la religion enseignée dans les écoles ne nuisent pas aux écoles catholiques. Il y a eu deux juges, un catholique et un protestant tous deux compétents.

Noms des vainqueurs : 1er, Patrick Burke 2.00 ; 2ième, Mabella McDermott 1 50 ; 3ième, Otto Morin 1.00 ; 4ième, Victoria Arcand 0.50 ; 5ième, Raoul Bigonesse 0 25.

NAISSANCE

Collin—En cette ville, le 27 courant, Madame L. J. Collin, une fille.

MARIAGES

Desautels—Soucy—A la cathédrale, le 28 courant, par M. le curé Messier, M. E. Desautels, de Saint-Jean-Baptiste, Man., à Melle Marie Soucy, fille de M. P. F. Soucy, greffier de cette ville.

Philion—McKenny—A Saint-Laurent, Lac Manitoba, par le Rév. Chaumont, O. M. I., M. Alex. S. A. Philion à Melle Marie Isabella McKenny.

Letendre-Comtois—A la cathédrale, le 27 courant, M. Alexandre Letendre conduisait à l'autel Melle Elisa Comtois.

DECES

Lalonde—A Saint-Hermas, Qué., le 13 courant, à l'âge de 45 ans, est décédée Dame Louise Chénier, épouse de M. J. B Lalonde.

La défunte était la sœur de M. Félix Chénier de cette ville et de M. Léon Chénier de LaBroquerie. Nos condoléances.

AGRICULTURE

TABAC CANADIEN

L'objection, qui est émise contre l'établissement d'une manufacture de tabac canadien *ici*, c'est-à-dire que ce tabac n'est pas connu, ni en usage, ni susceptible d'amélioration, *ne doit pas être acceptée*, en présence des améliorations dans le système de culture, introduit, depuis dix ans, par M. F. A. Méd. Foucher, de Saint-Jacques de l'Achigan, comté de Montcalm, province de Québec—en présence des nombreuses manufactures établies, *depuis lors*, à Montréal, à Trois-Rivières, à Québec, à Joliette, à Farnham, à Granby, à Saint-Pie, à Saint-Jacques, à Sainte-Scholastique, à Terrebonne et ailleurs—en présence de l'extension du commerce dans cette spécialité dans la province de Québec et dans les provinces Maritimes—en présence de la satisfaction générale que donne *ce tabac*.

Au Manitoba il ne paraît pas qu'on ait suivi ces progrès, et on dit tout simplement: Bah! Ça ne prendra pas *ici,—une manufacture de tabac canadien*—parceque le tabac n'est pas assez bon!! Il n'y a que les Canadiens qui en fument...... Les Anglais et autres nationalités n'en fument pas!! *C'est vrai*—mais, pourquoi n'en fument-ils pas? *Tout simplement*, parcequ'ils n'en ont pas...... Ils en fumeront bien, quand ils pourront en avoir *du bon, aussi bon, et meilleur* que la plupart des tabacs qu'ils fument aujourd'hui, et qu'ils l'auront *à meilleur marché*... Mais, pour obtenir ce résultat, il ne faut pas leur donner du tabac, comme on en fumait *généralement* en Bas-Canada avant 1880, c'est-à-dire de la feuille de chou—(sauf quelques rares exceptions.)—Non, il faut avoir du tabac *bien cultivé, bien soigné*, du tabac numéro *un* sous tous les rapports...... Et avec cela, *ça prendra*...... Ça serait un article nouveau sur le marché, il est vrai, mais, pourquoi craindre de l'introduire, quand on peut le faire *aussi bon, et meilleur*, et *à meilleur marché* que les tabacs aujourd'hui en usage....... Quel bien une telle manufacture serait-elle appelée à faire dans le pays? Outre l'extension *de la culture raisonnée du tabac*, que se propose d'expliquer *Mons. A. N. de LaMothe*, il y aurait les employés dans la manufacture — le commerce énorme qui s'en fait (5 à 600,000 lbs par année)—plante native du Canada, *améliorée, vendue, consommée* dans le pays, sans être obligé d'aller à l'étranger en pour avoir, à prix d'argent..... Ça serait une branche de commerce *qui payerait bien, et le cultivateur, et le fabricant, et le commerçant*, en même temps que plus avantageuse et plus satisfaisante pour *le consommateur*.

Comme il y a eu un progrès immense dans la culture des grains et des légumes depuis 30 *ans*, de même il y a eu progrès extraordinaire *dans la culture du tabac depuis* 10 *ans*.

Un Monsieur *Magloire Granger*, cultivateur de Saint-Jacques, P.Q. a récolté l'an dernier (1889) 1,200 tiges de tabac "variété *Connecticut Seed Leaf*" dans un endroit spécialement préparé, bien ameubli, avec distribution générale d'engrais nécessaires:—ces 1,200 pieds de tabac lui ont donné 665 livres de tabac marchand—comme cette varieté de tabac se plante de 3 pieds en 3 pieds sur le champ, ce qui correspond à 4,800 pieds par arpent, nous arrivons naturellement, avec la même proportion de rendement par arpent, au résultat extraordinaire que voici:—Un arpent, 4,800 plants, proportion de 665 livres par 1,200 livres par arpent, qui, au prix de 8 centins par livre, donnent $212.80 par arpent!!!

Qui d'entre nous, peut se vanter d'un aussi beau résultat avec nos produits ordinaires? Comment sont nos beurreries, nos fromageries? *Rep.* No. 1—et *toutes* payantes...... Et le blé, l'orge, les pois, les légumes, et les fruits à Montréal? Ne sont-ils pas *tous No.* 1? Et nos pommes *fameuses*, et nos pommes *grises*, et nos *Saint-Laurent?* Eh! bien, il en est de même pour le *tabac*...... Autrefois, nous n'en avions pas de bon...... Mais, aujourd'hui, grâce à l'amélioration dans sa culture, et le soin apporté dans sa préparation pour en faire un tabac marchand, on est arrivé à en faire un tabac *égal* à celui récolté au *Connecticut, New-York, Kentucky, Virginie Occidentale*, et *Missouri*. C'est pourquoi, l'objection au tabac canadien, citée au commencement de cet article, ne devrait pas être acceptée...... (Renseignons-nous donc, avant de donner jugement dans une matière que nous ne connaissons pas bien).

On prétend que le tabac ne peut pas être cultivé au Manitoba...... Erreur...... il s'en est récolté beaucoup plus cette année que l'année dernière. Un cultivateur de Saint-Boniface, tout près d'ici, en a récolté 300 *livres* pour sa part...... Et combien plus à *Saint-Norbert*, à *Saint-Jean-Baptiste*, à *Saint-François-Xavier*, à *Sainte-Anne*, à *Sainte-Agathe*, et *autres endroits*...... Et, avec les renseignements qui peuvent être donnés sur le choix du terrain, des variétés, des graines, sur la préparation des *couches chaudes*, sur le soin à donner au tabac pendant sa croissance, l'édrageonnement, sur le temps et la manière de le couper, de le pendre, de le faire sècher, de le faire suer. le cultivateur pourra, dès l'année prochaine, commencer à en planter plus, quand *il saura bien* comment *le cultiver, le soigner*, et *le préparer*, et qui sait le projet qu'il pourra en retirer dans quelques années, *surtout s'il y a une manufacture*.

Le but de cet article est *tout simplement* d'introduire dans le pays une plantation qui sera profitable *au cultivateur d'abord, puis au commerce*, enfin *au consommateur*, sous le rapport du prix et de la qualité. *Communiqué*.

COMMERCE.

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 27 août.

Marché de la maison.

	$ cts.	$ cts.
Bœuf, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Bifteck, "	0 10	à 0 12
Bœuf salé, "	0 06	à 0 08
Bœuf, bouilli, "	0 06	à 0 08
Bœuf, par quartier	5 00	à 6 00
Bœuf, vivant, par 100 lbs	3 00	à 3 50
Veau, rôti, par lb	0 10	à 0 15
Veau, côtelettes, par lb	0 12	à 0 15
Porc frais, "	0 10	à 0 15
Porc, par 100 lbs	7 00	à 7 50
Mouton, rôti, par lbs	0 10	à 0 15
Gigot de mouton, par lb	0 12	à 0 15
Côtelettes de mouton, par lb	0 15	à 0 15
Agneau du printemps, p. qr.	0 75	à 1 00
Jambon, par lb	0 15	à 0 00
Lard "	0 10	à 0 12
Saindoux "	0 10	à 0 12
Saucisse "	0 12½	à 0 10
Saucisson de Bologne, par lb	0 12	à 0 15
Foie, par lb	0 04	à 0 05
Rognon, par lb	0 13	à 0 15
Tête en fromage, par lb	0 10	à 0 10
Cœur "	0 10	à 0 10
Langue "	0 10	à 0 15
Poulets vivants (par coup) lb.	0 30	à 0 35
Poules " "	0 65	à 0 70
Œufs, par douz	0 18	à 0 20
Beurre, par lb	0 15	à 0 18

LÉGUMES.

Patates, par minot	0 30	à 0 35
Tomates, par lb	0 04	à 0 06
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oignons, par minot	1 00	à 1 25

FOIN.

Foin de prairie	4 00	à 5 00
Foin pressé, par tonne	6 50	à 7 50

GRAINS.

Blé dur No. 1, par minot	0 82	à 0 00
" 2, "	0 78	à 0 00
" 3, "	0 75	à 0 00
~~Avoine, par minot~~	~~0 05~~	~~à 0 40~~
Orge "	0 45	à 0 50

FARINE.

Farine par 100 lbs XXX	1 40
" " XXXX	1 70
" " H. B. C.	1 80
" " Standard	2 25
" " Boss Baker	2 40
" " Strong Baker	2 85
" " Roller Process	3 05

POISSON.

Poisson blanc, par lb	0 06	à 0 10
Brochet "	0 03	à 0 04
Morue "	0 00	à 0 10

DIVERS.

Poulet "	0 10	à 0 12
Dindon "	0 15	à 0 18

PEAUX.

Peaux vertes	2 50	à 3 00
Peaux sèches	1 00	à 1 50

BOIS ET CHARBON.

Tremble	3 00	à 3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	5 00	à 5 50
Perches de tremble	3 00	à 3 50
Charbon dur	9 50	à 10 00
Charbon mou	6 00	à 6 50

BOIS DE CONSTRUCTION.

1ère planches communes, blanchies.	22 00
2ème " "	18 00
1ère " brutes	20 00
2ème " "	18 00
Doublage brut	16 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds et au-dessous	20 00
Gros bois à bâtir, 16 pieds, pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Lambourdes et soliveaux, 16 pieds et au-dessous	20 00
Lambourdes et soliveaux, au-dessus de 16 pieds pour chaque 2 pieds additionnels	1 00
Clôture	20 00
Tringles 2 et 3 pouces	23 00
Planches, de toute largeur, qualité A.	45 00
" " " B.	40 00
" " " C.	35 00
" " " D.	30 00
1er bois sain, 1, 1¼, 1½ et 2 pouces	55 00
2ème " " "	40 00
Pin 1ère qualité pour planchers, lambris et plafonds	35 00
Pin 2ème " "	32 00
Pin 3ème " "	29 00

Marche du Cultivateur.

Beurre, frais, la lb	0 15	à 0 20
Beurre, salé, la lb	0 14	à 0 18
Œufs frais, la doz	0 18	à 0 20
Œufs en boîtes, la doz	0 15	à 0 18
Patates, le minot	0 30	à 0 35
Navets, le minot	1 00	à 0 00
Carrottes, le minot	1 00	à 0 00
Panais, le minot	1 00	à 0 00
Betterave, le minot	1 00	à 0 00
Oignons, le minot	1 25	à 1 50
Choux, par 100	4 00	à 6 00
Oie, par lb	0 12	à 0 13
Canards, par lb.	0 10	à 0 12
Dindes, par lb	0 12	à 0 12½
Poulets, par lb	0 08	à 0 00
Bois, epinette, la corde	5 00	à 5 50
" tremble.	3 00	à 3 50
" perches de tremble	3 00	à 4 00
Foin, la tonne	4 00	à 5 00
Paille, la tonne	2 00	à 3 00
Bœuf, par lb, par quartier	0 03	à 0 04
Bœuf vif, par lb	0 00	à 0 02½
Porc, abattu, par lb.	0 05½	à 0 06½
Cochons, vif, par lb	0 03	à 0 04
Mouton, vif, par lb	0 00	à 0 17
Veau, abattu, par lb	0 04	à 0 05
Veau, vif, par lb	0 00	à 0 04
Blé, le minot	0 75	à 0 82
Avoine, le minot	0 85	à 0 40
Orge, le minot	0 45	à 0 50